



REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DE LA GUADELOUPE

VILLE DE PETIT-CANAL

*Extrait du Procès-Verbal des délibérations
Conseil municipal du 04 Février 2022*

N° de la délibération : BM/EC/2022/02-01-08

Objet : OUVERTURE DE CREDIT EN INVESTISSEMENT – EXERCICE 2022

Nombre de conseillers en exercice : 29

Présents : 18

Absents : 04

Délégations : 07

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

971-219711199-20220204-BMEC2022020108-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 07/02/2022

L'an deux mille vingt-deux, le vendredi 04 Février à seize heures quarante minutes, le conseil municipal de la ville de Petit-Canal s'est réuni à la salle polyvalente du bourg « Gratien ARCHIMEDE », aménagé à cet effet pour respecter les consignes sanitaires liées au COVID-19 ; après la convocation légale, sous la présidence de Monsieur Blaise MORNAL, Maire.

La convocation et l'ordre du jour ont été affichés à la porte de la mairie le 28 Janvier 2022.

Etaient présents (18) : M. Blaise MORNAL, Mme Sheila REINE ép. RAMPATH, M. Modvène MAGEN-TERRASSE, Mme Edouard Lise BEAUCHET ép. DEFY-DRAGIN, M. Laurent CHERALDINI, Mme Marielle PLUMASSEAU ép. HILDEVERT, M. Rénalt SIOUMANDAN, Mme Ornella KINDEUR, M. Moïse ATAM-KASSIGADOU, Mme Isabelle MANDRIN, Mme Josette JERPAN, M. Didier MOUROUVIN, Mme Séverine NOYON ép. VALIER, Mme Sophie CAROUPANAPOULLE ép. DEBIBAKAS, Mme Astride HAMLET, M. Hubert HUTIN, M. Jordan DANIEL, Mme Anny-Claude BRAZIER

Délégations (07) : M. Rony VERSIN avait donné procuration à Mme Séverine NOYON ép. VALIER, M. Rémi SINGARIN-SOLE avait donné procuration à Mme Sophie CAROUPANAPOULLE ép. DEBIBAKAS, Mme Elodie PITON avait donné procuration à Mme Anny-Claude BRAZIER, Mme Brenda SITCHARN avait donné procuration à Mme Ornella KINDEUR, M. José EUGENE avait donné procuration à M. Jordan DANIEL, M. Honoré FULRAD-PITTERE avait donné procuration à Mme Sophie CAROUPANAPOULLE ép. DEBIBAKAS, M. Mario ALLEAUME avait donné procuration M. Jordan DANIEL.

Étaient absents excusés (03) : Mme Axelle KAULANJAN, M. Stéphane SINNAN, Mme Stella BOUDHOU,

Était absente (01) : Mme Rose-Lise MORDIER

Secrétaire de séance : Mme Anny-Claude BRAZIER

Quorum : réalisé

OUVERTURE DES CREDITS EN INVESTISSEMENT EXERCICE 2022

Vu, le CGCT et notamment en son article L 1612,

Vu, le Budget primitif

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le maire,

Après avoir délibéré ; A l'unanimité, décide :

- **D'autoriser** l'ouverture des crédits en investissements de l'exercice 2022 pour un montant de Deux million quatre cent vingt-deux mille quatre-vingt-treize euros et quatre-vingt-dix-neuf Cents (2 422 093,99 €).
- **D'autoriser** Monsieur le maire jusqu'à l'adoption du budget primitif, à engager, liquider, mandater les dépenses d'investissements dans la limite des quarts des crédits ouverts au budget de l'exercice 2021 ainsi qu'il suit :

OUVERTURE DES CREDITS EN INVESTISSEMENT EXERCICE 2022			
OPERATION	INTITULE DU CHAPITRE	CREDITS OUVERTS EN 2021	AUTORISATION EXERCICE 2022
28	EXTENSION ET AMENAGEMENT DU PARC PAYSAGER	1 094 483,06 €	273 620,77 €
34	AMENAGEMENT ANSE MAURICE	400 231,62 €	100 057,91 €
55	TRAVAUX DANS LES ECOLES	322 057,45 €	80514.36 €
60	AUTRES BATIMENTS COMMUNAUX	99 493,57 €	24 873,39 €
71	AIRES DE JEUX DANS LES ECOLES	30 000,00 €	7 500,00 €
77	MANUELS SCOLAIRES	30 000,00 €	7 500,00 €
85	ANNEXE PRESBYTERE	25 000,00 €	6 250,00 €
101	MATERIEL DE BUREAU ET INFORMATIQUE	104 766,75 €	26 191,69 €
102	AUTRES EQUIPEMENTS ET MATERIELS	507 579,70 €	126 894,93 €
104	GROSSES REPARATIONS BATIMENTS COMMUNAUX	75 000,00 €	18 750,00 €
107	VOIRIE COMMUNALE	2 100 744,46 €	525 186,12 €
109	ÉCLAIRAGE PUBLIC	581 603,24 €	145 400,81 €
114	CENTRE GUADELOUPEEN DE LA CULTURE INDIENNE	15 000,00 €	3 750,00 €
115	REHABILITATION DES PATRIMOINES HISTORIQUES	50 000,00 €	12 500,00 €
118	ZONE AGRO INDUSTRIELLE DE LES MANGLES	620 282,62€	155 070,66 €
120	TRAVAUX DE SECURITE DONT BOUCHE D'INCENDIE	68 774,81 €	17 193,70 €
122	TRAVAUX SUR LA MAIRIE DONT ACCESSIBILITE	50 000,00 €	12 500,00 €
123	AQUISITION DE TERRAIN	417 922,00 €	104 480,50 €

129	TRAVAUX AU CIMETIERE	675 000,00 €	168 750,00 €
131	ETUDES DIVERSES DONT PLU, LAGARDE, MOREAU, PORT...	120 842,80 €	30 210,70 €
132	GROSSES REPARATIONS DES SALLES POLYVALENTES	15 000,00 €	3 750,00 €
133	TERRAINS EQUIPEMENTS SPORTIFS (STADE HALL ...)	1 343 173,72 €	335 793,43 €
140	MAISON DE L'AGRICULTURE	93 496,02 €	23 374,01 €
141	BIBLIOTHEQUE MEDIATHEQUE	404 086,24€	101 021,56 €
144	AGENDA D'ACCESSIBILITE PROGRAMME (ADAP)	15 000,00 €	3 750,00 €
145	AMENAGEMENT PARCS ET JARDINS	190 000,00 €	47 500,00 €
147	GROUPE SCOLAIRE DU BOURG	559 833,98 €	139 958,50 €
148	AMENAGEMENT ESPACE PORTUAIRE	281 058,98 €	70 264,75 €
149	ADRESSAGE	15 000,00 €	3 750,00 €
150	EQUIPEMENTS PHOTOVOLTAÏQUES	211 943,63 €	52 985,91 €
151	EXTENSION RESEAUX NUMERIQUES	216 894,25 €	54 223,56 €
TOTAL		9 688 375,94 €	2 422 093,99 €

- **Donner pouvoir au maire pour signer tous documents et actes, accomplir toutes formalités administratives et financières pour mener à bien l'exécution de la présente.**

Fait et délibéré à Petit-Canal le 04 Février 2022

Ont signé au registre des délibérations

Les présents (18) M. Blaise MORNAL, Mme Sheila REINE ép. RAMPATH, M. Modvène MAGEN-TERRASSE, Mme Edouard Lise BEAUCHET ép. DEFY-DRAGIN, M. Laurent CHERALDINI, Mme Marielle PLUMASSEAU ép. HILDEVERT, M. Rénaît SIOUMANDAN, Mme Ornella KINDEUR, M. Moïse ATAM-KASSIGADOU, Mme Isabelle MANDRIN, Mme Josette JERPAN, M. Didier MOUROUVIN, Mme Séverine NOYON ép. VALIER, Mme Sophie CAROUPANAPOULLE ép. DEBIBAKAS, Mme Astride HAMLET, M. Hubert HUTIN, M. Jordan DANIEL, Mme Anny-Claude BRAZIER

Les représentés (07) : M. Rony VERSIN avait donné procuration à Mme Séverine NOYON ép. VALIER, M. Rémi SINGARIN-SOLE avait donné procuration à Mme Sophie CAROUPANAPOULLE ép. DEBIBAKAS, Mme Elodie PITON avait donné procuration à Mme Anny-Claude BRAZIER, Mme Brenda SITCHARN avait donné procuration à Mme Ornella KINDEUR, M. José EUGENE avait donné procuration à M. Jordan DANIEL, M. Honoré FULRAD-PITTERE avait donné procuration à Mme Sophie CAROUPANAPOULLE ép. DEBIBAKAS, M. Mario ALLEAUME avait donné procuration M. Jordan DANIEL

Pour expédition conforme

Le Maire

Blaise MORNAL

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

971-219711199-20220204-BMEC2022020108-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 07/02/2022

Certifié exécutoire par le maire

Compte tenu de la transmission en sous-préfecture et de la publication.

La présente délibération, à supposer que celle-ci fasse grief, peut faire l'objet dans un délai de deux mois à compter de sa publication :

- 1- D'un recours contentieux auprès du Tribunal Administratif de Basse-Terre. Dans les conditions fixées par le code de justice administrative, le délai de recours contentieux outre mer peut être porté à trois mois.
- 2- Le Tribunal Administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site Internet www.telerecours.fr
- 3- D'un recours gracieux auprès de la Commune de petit-Canal, étant précisé que cette dernière dispose d'un délai de deux mois pour répondre, son silence valant alors décision implicite de rejet.